



PROJET FINAL

Norme internationale

ISO/FDIS 20957-1

Équipement d'entraînement fixe —

Partie 1: Exigences générales de sécurité et méthodes d'essai

Stationary training equipment —

Part 1: General safety requirements and test methods

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/FDIS 20957-1](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/aa12ad3f-3bb-417e-b509-a347fb3a134b/iso-fdis-20957-1>

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

ISO/TC 83

Secrétariat: DIN

Début de vote:
2024-08-30

Vote clos le:
2024-10-25

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COM-MERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/FDIS 20957-1](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/aa12ad3f-3bb-417e-b509-a347fb3a134b/iso-fdis-20957-1>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Classification	3
4.1 Généralités	3
4.2 Classes de précision	3
4.3 Classes d'utilisation	4
5 Exigences de sécurité	4
5.1 Généralités	4
5.2 Stabilité	4
5.3 Construction extérieure	4
5.3.1 Généralités	4
5.3.2 Arêtes et angles	5
5.3.3 Extrémité des tubes	5
5.3.4 Points d'écrasement et points de cisaillement	5
5.3.5 Poids et autres dispositifs de résistance	5
5.4 Coincement de l'utilisateur	6
5.5 Éléments de réglage et mécanismes de blocage	6
5.6 Câbles, courroies, chaînes et éléments de fixation	6
5.6.1 Généralités	6
5.6.2 Câbles et courroies	6
5.6.3 Guidage des câbles et des courroies	6
5.7 Points d'entrée	7
5.7.1 Généralités	7
5.7.2 Poulires	7
5.7.3 Chaînes, engrenages et pignons	7
5.8 Poignées	7
5.8.1 Poignées intégrées	7
5.8.2 Poignées rapportées	7
5.8.3 Poignées rotatives	7
5.9 Endurance	7
5.10 Fonction « essai isométrique »	8
5.11 Système de mesure de la fréquence cardiaque	8
5.11.1 Indication	8
5.11.2 Mode de contrôle en fonction de la fréquence cardiaque	8
5.12 Sécurité électrique	8
5.13 Charge	8
5.14 Entretien et maintenance	9
5.15 Instructions de montage	9
5.16 Instructions générales d'utilisation	9
5.17 Marquage	11
5.17.1 Marquage permanent	11
5.17.2 Marquage complémentaire	11
6 Méthodes d'essai	11
6.1 Conditions d'essai	11
6.2 Essai de stabilité	11
6.2.1 Essai en position « Entraînement »	11
6.2.2 Essai en position pliée/de rangement	12
6.3 Construction extérieure	12
6.3.1 Essai portant sur les arêtes et les angles	12
6.3.2 Extrémité des tubes	12

6.3.3	Essai portant sur les points d'écrasement et les points de cisaillement	12
6.3.4	Poids et autres dispositifs de résistance.....	12
6.3.5	Essai portant sur les points d'entrée.....	12
6.4	Essai de coincement.....	13
6.5	Éléments de réglage et mécanismes de blocage.....	13
6.6	Essais portant sur les câbles, courroies, chaînes et éléments de fixation	13
6.7	Essai portant sur le guidage des câbles et des courroies	14
6.8	Essai portant sur les poignées intégrées	14
6.9	Essai portant sur les poignées rapportées.....	14
6.10	Essai portant sur les poignées rotatives	14
6.11	Essai de charge d'endurance.....	14
6.12	Essai portant sur un appareil isométrique	14
6.13	Essai portant sur l'indicateur du système de mesure de la fréquence cardiaque.....	14
6.14	Essai portant sur le mode de contrôle en fonction de la fréquence cardiaque	14
6.15	Essais de charge	15
6.16	Essais portant sur l'entretien et la maintenance, les instructions de montage, les instructions générales d'utilisation et le marquage	15
6.17	Rapport d'essai.....	15
	Annexe A (informative) Exemples de réalisation d'essais de charge	17
	Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences de sécurité concernées de la directive 2001/95/CE.....	21
	Bibliographie.....	23

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/FDIS 20957-1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/aa12ad3f-3bb-417e-b509-a347fb3a134b/iso-fdis-20957-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/aa12ad3f-3bb-417e-b509-a347fb3a134b/iso-fdis-20957-1>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 83, *Matériel et équipements de sports et autres activités de loisirs*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 136, *Équipements et installations pour le sport, les aires de jeux, et autres équipements et installations de loisirs*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 20957-1:2013), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes :

- mise à jour de [l'Article 2](#) ;
- mise à jour de [l'Article 3](#), dans lequel des articles ont été supprimés, renommés ou ajoutés ;
- mise à jour de [l'Article 5](#) de sorte que le [Paragraphe 5.3.4](#) regroupe les exigences relatives aux points d'écrasement et aux points de cisaillement et que le [Paragraphe 5.13](#) regroupe les exigences relatives à la charge ;
- mise à jour de [l'Article 6](#) de sorte que le [Paragraphe 6.15](#) propose une méthode d'essai unique pour les essais de charge ;
- ajout de [l'Annexe A](#), qui fournit des exemples informatifs de réalisation des essais de charge.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 20957 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Le présent document spécifie les exigences de sécurité qui sont applicables à tous les appareils d'entraînement fixes. Pour certains types d'appareils, ces exigences sont complétées ou modifiées par celles des autres parties de la série ISO 20957.

Il convient d'utiliser le présent document conjointement avec les autres parties de la série ISO 20957.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/FDIS 20957-1](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/aa12ad3f-f3bb-417e-b509-a347fb3a134b/iso-fdis-20957-1>

Équipement d'entraînement fixe —

Partie 1: Exigences générales de sécurité et méthodes d'essai

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences générales de sécurité et les méthodes d'essai relatives aux appareils d'entraînement fixes d'intérieur. D'autres parties de la série ISO 20957 peuvent modifier les exigences qu'il contient. Le présent document couvre également les aspects environnementaux.

Il spécifie également un système de classification (voir [Article 4](#)).

Le présent document s'applique à tous les appareils d'entraînement fixes. Sont concernés les appareils destinés à être utilisés dans les zones d'exercice d'organismes tels que les associations sportives, les établissements scolaires, les hôtels, les salles de sport, les clubs, les centres de rééducation et les établissements sportifs ouverts au public (classes S et I) où leur accès et la surveillance sont expressément réglementés par le propriétaire (personne légalement responsable), les appareils destinés à une utilisation à domicile (classe H), ainsi que tous les autres types d'appareils, y compris ceux qui sont motorisés, définis en [3.1](#).

Les exigences d'autres parties de la série ISO 20957 prévalent sur les exigences correspondantes de cette norme générale.

Le présent document ne s'applique pas aux appareils d'entraînement fixes destinés à une utilisation en extérieur. Il ne s'applique pas non plus aux appareils d'entraînement fixes destinés à être utilisés par des enfants âgés de moins de 14 ans, sauf si ces appareils d'entraînement fixes sont destinés à être utilisés à des fins éducatives dans des écoles et dans d'autres contextes pédagogiques, par des enfants sous la surveillance d'un professeur adulte qualifié.

[ISO/FDIS 20957-1](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/aa12ad3f-3bb-417e-b509-a347fb3a134b/iso-fdis-20957-1>

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 12100:2010, *Sécurité des machines — Principes généraux de conception — Appréciation du risque et réduction du risque*

IEC 60335-1:2023, *Appareils électrodomestiques et analogues — Sécurité — Partie 1 : Exigences générales*

IEC 60601-1:2006, *Appareils électromédicaux — Partie 1 : Exigences générales pour la sécurité de base et les performances essentielles*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

— IEC Electropedia : disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

appareil d'entraînement fixe

appareil qui n'est pas déplacé en bloc pendant son utilisation et qui est soit posé librement sur le sol, soit fixé au sol, au mur, au plafond ou à toute autre structure fixe

Note 1 à l'article: Les appareils d'entraînement fixes peuvent être utilisés, par exemple, pour :

- a) les exercices de musculation ou le modelage du corps ;
- b) les activités de remise en forme et d'entraînement physique ;
- c) l'éducation physique ;
- d) l'entraînement ciblé en vue de la compétition ainsi que les activités sportives connexes ;
- e) les traitements préventifs et la rééducation.

3.2

zone d'exercice

zone occupée par l'utilisateur et par l'appareil pendant la réalisation de l'exercice sur l'ensemble du *champ de mouvement* (3.5)

3.3

zone libre

zone nécessaire à l'utilisateur ou à un tiers, en plus de la *zone d'exercice* (3.2), pour accéder à l'appareil et/ou pour effectuer un dégagement d'urgence hors du champ de mouvement (3.5) dans son ensemble

3.4

zone accessible aux mains et aux pieds

zone accessible aux mains ou aux pieds de l'utilisateur ou d'un tiers lorsque l'appareil est en utilisation normale, pendant le réglage, les phases d'appui, les ajustements de l'appareil ou de la position du corps pour effectuer les exercices

3.5

champ de mouvement

espace dans lequel l'utilisateur ou une partie de l'appareil est en mouvement conformément aux instructions figurant dans le manuel d'utilisation

3.6

masse corporelle

poids maximal spécifié de l'utilisateur, tel qu'indiqué dans le manuel d'utilisation, ou 100 kg, la valeur la plus élevée étant retenue

3.7

charge maximale d'entraînement

charge maximale spécifiée par le fabricant dans le manuel d'utilisation et dans le marquage

3.8

mode de contrôle en fonction de la fréquence cardiaque

programme permettant à l'utilisateur de maintenir l'entraînement à un niveau de fréquence cardiaque prédéterminé par réglage automatique des paramètres de charge en fonction de la réponse de fréquence cardiaque de l'utilisateur

Note 1 à l'article: Les paramètres de charge peuvent être la résistance, la vitesse, l'inclinaison ou une combinaison de plusieurs d'entre eux.

3.9

système de mesure de la fréquence cardiaque

système affichant la fréquence cardiaque de l'utilisateur

3.10

écran

dispositif fournissant des informations à l'utilisateur

3.11

point d'écrasement

emplacement où des parties de l'appareil peuvent se déplacer les unes contre les autres, ou contre une zone déterminée, ce qui peut entraîner un écrasement de parties du corps de l'utilisateur ou d'un tiers

3.12

point de cisaillement

emplacement où des parties de l'appareil peuvent se déplacer au-delà d'une partie fixe ou mobile, ou au-delà d'une zone déterminée, ce qui peut entraîner un cisaillement de parties du corps de l'utilisateur ou d'un tiers

3.13

cycle

mouvement associé à une opération complète d'un seul composant du début au début d'un processus répétitif

EXEMPLE Un composant typique peut être une pédale, un guidon ou un siège.

3.14

position la plus défavorable

position qui accroît au maximum la vraisemblance d'occurrence d'un résultat négatif

EXEMPLE Du point de vue de la stabilité de l'appareil, la position la plus défavorable correspond à l'orientation dans laquelle ce dernier est le moins stable, c'est-à-dire dans laquelle le centre de gravité de l'appareil se trouve à la hauteur maximale possible et/ou à l'extérieur ou le plus près possible du bord de sa base alors que l'appareil se trouve sur un plan incliné.

3.15

volant

masse rotative destinée à engendrer une résistance

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

3.16

dispositif de protection

barrière entre l'utilisateur et le danger

[ISO/FDIS 20957-1](#)

3.17 <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/aa12ad3f-3bb-417e-b509-a347fb3a134b/iso-fdis-20957-1>

carter de protection

carter destiné à protéger l'utilisateur contre tout accès involontaire à des parties dangereuses de l'appareil d'entraînement

Note 1 à l'article: Les parties mobiles, les engrenages, les surfaces chaudes, etc., sont des exemples de parties dangereuses.

4 Classification

4.1 Généralités

Les appareils doivent être classés conformément aux classes de précision et d'utilisation décrites en [4.2](#) et [4.3](#).

Si l'utilisation prévue d'un appareil correspond à plus d'une classe d'utilisation, il doit satisfaire aux exigences de chaque classe.

4.2 Classes de précision

Les classes de précision s'appliquent uniquement aux appareils disposant d'un écran d'affichage des données d'entraînement.

4.2.1 Classe A : haute précision.

4.2.2 Classe B : précision moyenne.

4.2.3 Classe C : précision minimale.

NOTE Les exigences relatives aux classes de précision sont données dans les parties complémentaires de la série ISO 20957.

4.3 Classes d'utilisation

4.3.1 Classe S (établissements sportifs ouverts au public) : usage professionnel et/ou commercial.

NOTE 1 Ces appareils d'entraînement fixes sont destinés à être utilisés dans les zones d'exercice d'organismes tels que les associations sportives, les établissements scolaires, les hôtels, les clubs et les établissements sportifs ouverts au public, dont l'accès et la surveillance sont spécifiquement réglementés par le propriétaire (personne légalement responsable).

4.3.2 Classe H (domicile) : utilisation à domicile.

NOTE 2 Ces appareils d'entraînement fixes sont destinés à une utilisation privée, à domicile, où l'accès est réglementé par le propriétaire (personne légalement responsable).

4.3.3 Classe I : usage professionnel et/ou commercial, y compris pour les personnes nécessitant une assistance particulière (par exemple, en raison d'un handicap visuel, auditif ou physique ou de troubles de l'apprentissage).

Ces appareils doivent également être conformes aux exigences de la classe S.

NOTE 3 Ces appareils d'entraînement fixes sont destinés à être utilisés dans les zones d'exercice d'organismes tels que les associations sportives, les établissements scolaires, les hôtels, les clubs, les centres de rééducation et les établissements sportifs ouverts au public, dont l'accès et la surveillance sont spécifiquement réglementés par le propriétaire (personne légalement responsable).

5 Exigences de sécurité

[ISO/FDIS 20957-1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/aa12ad3f-3bb-417e-b509-a347fb3a134b/iso-fdis-20957-1)

5.1 Généralités

Si les exigences de sécurité énoncées ci-après sont applicables, la conformité de l'appareil à ces exigences doit être vérifiée à l'aide des méthodes d'essai décrites à [l'Article 6](#).

5.2 Stabilité

L'appareil d'entraînement fixe doit être stable dans toutes les directions, dans les positions « entraînement », « pliage » et « rangement ».

L'essai doit être effectué conformément à [6.2](#).

5.3 Construction extérieure

5.3.1 Généralités

L'appareil doit être exempt de bavures.

L'essai doit être effectué conformément à [6.3.1](#).

5.3.2 Arêtes et angles

Toutes les arêtes et tous les angles des surfaces sur lesquelles la personne prend appui doivent avoir un rayon, r , supérieur ou égal à 2,5 mm. Toutes les arêtes situées dans la zone accessible aux mains et aux pieds doivent être arrondies ou protégées.

L'essai doit être effectué conformément à [6.3.1](#).

5.3.3 Extrémité des tubes

Toutes les extrémités des tubes situées dans la zone accessible aux mains et aux pieds doivent être obturées, par exemple par des éléments de l'appareil ou par des bouchons.

Si des bouchons sont utilisés, ils doivent, au terme de l'essai de charge d'endurance, être toujours en place, conformément à la description faite dans les parties correspondantes de la série ISO 20957. Si aucun essai d'endurance n'est décrit dans la partie applicable, la force d'arrachement du bouchon doit être supérieure ou égale à 20 N.

L'essai doit être effectué conformément à [6.3.2](#).

5.3.4 Points d'écrasement et points de cisaillement

Les points d'écrasement et/ou de cisaillement dans la zone accessible aux mains et aux pieds, qu'ils se situent entre parties mobiles, entre parties mobiles et parties fixes ou entre une partie mobile et le sol, doivent être protégés par un carter de protection ou séparés d'une distance d'au moins 60 mm, à l'exception des cas suivants :

- a) si le risque porte uniquement sur les doigts, la distance doit être d'au moins 25 mm ;
- b) si l'accès d'un tiers est empêché par la position du corps de l'utilisateur et lorsque l'utilisateur a la possibilité d'arrêter immédiatement le mouvement, la distance doit être d'au moins 25 mm ;
- c) si la distance entre la partie mobile et la partie fixe, ou entre deux parties mobiles, demeure constante pendant l'utilisation ou le réglage, la distance doit être supérieure à 25 mm ou inférieure à 9,5 mm ;
- d) si l'angle entre deux parties mobiles adjacentes ou entre une partie rigide et une partie mobile adjacente ~~ISO/FDIS 20957-1~~ ~~he~~ est toujours égal ou supérieur à 50°, il n'est pas considéré comme un point de cisaillement ;
- e) les butées visibles et accessibles sont exclues mais si la butée constitue la partie mobile, elle doit alors passer à au moins 25 mm de toute partie fixe du cadre sur l'ensemble de son champ de mouvement ;
- f) si les exigences énoncées ci-après sont remplies toutes les trois simultanément durant le pliage ou le dépliage, il est considéré que l'appareil ne présente pas de point d'écrasement ou de cisaillement :
 - 1) les mouvements accidentels sont impossibles pendant le pliage, le dépliage, le transport et/ou le rangement ;
 - 2) l'accès aux points d'écrasement et aux points de cisaillement demeure toujours dans le champ de vision de l'utilisateur ;
 - 3) l'utilisateur peut arrêter le mouvement à tout moment.

L'essai doit être effectué conformément à [6.3.3](#).

5.3.5 Poids et autres dispositifs de résistance

L'amplitude de déplacement de tous les poids fixés à l'appareil d'entraînement fixe doit être limitée à celle nécessaire à la réalisation de l'exercice.

Les poids et autres dispositifs de résistance à énergie accumulée (par exemple les cordes élastiques, les tubes élastiques, les ressorts mécaniques) doivent se déplacer librement et revenir à leur position initiale.